

BVD OU MALADIE DES MUQUEUSES



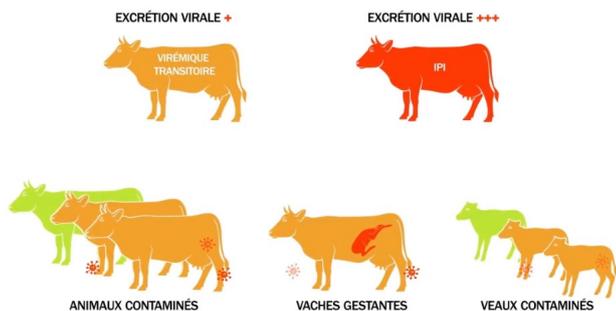
La Diarrhée Virale Bovine est due à un **pestivirus** (que l'on peut retrouver chez les ovins). Il peut résister jusqu'à 6 jours dans le milieu extérieur.

L'introduction du virus dans un cheptel se réalise principalement par **achat** d'un bovin excréteur, ou par contact **de part et d'autre d'une clôture mitoyenne**.

Le virus de la BVD a un effet **immunodépresseur** : il favorise l'expression d'autres maladies, notamment les pathologies néonatales.

TRANSMISSION ET CONTAMINATION DU TROUPEAU

Verticale : in utéro, de la mère au fœtus



Horizontale : voie digestive, oculaire, respiratoire ou génitale

IPI ET INFECTÉ TRANSITOIRE

Tous les **bovins non IPI** (Infecté Permanent Immunotolérant), **savent se défendre** contre le virus. Il vont produire des anticorps 4 à 6 semaines après la primo infection. Ces animaux sont **virémiques transitoires et durant cette période** : ils excrètent le virus le temps de s'immuniser.

Un **veau IPI** a été **contaminé in-utéro** entre le 40ème et le 125ème jour de gestation. À ce stade, le fœtus ne peut pas reconnaître le virus comme « étranger » et ne va donc pas produire d'anticorps. Dès sa naissance, cet animal est dangereux pour le reste du troupeau.

70% des bovins français ont été en contact avec le BVD au moins 1 fois dans leur vie !

En effet, il excrète à vie du virus BVD. Les IPI ont une espérance de vie moyenne de 7-8 mois mais des exceptions existent.

Un femelle **IPI donnera naissance uniquement à des IPI**.

LES SYMPTÔMES

La symptomatologie est variée et il est important de s'intéresser à l'ensemble de son troupeau : mortalité embryonnaire et avortements, veaux malformés ou chétifs, maladies opportunistes digestives ou respiratoires et difficiles à traiter, troubles de la reproduction.

LES MOYENS DE LUTTE

Étant donné que c'est un virus, il n'y a **pas de traitement**. Il s'agit de faire de la **prévention** : contrôle des **achats** avec une mise en quarantaine, privilégier des **pâtures isolées** pour les femelles gestantes (pas de contact « mufle à mufle » avec des troupeaux voisins) et **vacciner** les reproductrices.

L'**assainissement** d'un cheptel contaminé demande de la rigueur. Lorsque la circulation du virus est confirmée, il faut **dépister, éliminer tous les IPI, tester les veaux** à la naissance.

Des sentinelles séropositives ou une PCR positive (vente, avortement ou suspicion) ?

Vous pouvez vous engager dans un plan d'assainissement !

Pour plus d'informations

Contactez le GDS 63 au 04.44.44.76.30
(Claire Cazali ou Agnès Guillaume)